

CONTRAT D'ADMISSION
FORMATION CONTINUE
CERTIFIANTE EN COURS DU SOIR
- FORMATION 3 MOIS -

- Dessin de croquis Architecture
 Illustration Digitale avec Procreate
 Photographie en Studio
 Construire son site web avec Wordpress

RENTRÉE :

- Octobre 2023
 Janvier 2024
 Avril 2024

remplir en lettres majuscules SVP

L'ÉTUDIANT

Prénom

Nom

Sexe M F

Nationalité

Date de naissance

Lieu de naissance

Adresse permanente

CP

Ville

Pays

Téléphone fixe

Portable

E-mail

LE RÉPONDANT FINANCIER/LÉGAL

Si différent de l'étudiant

Répondant financier Répondant légal

Prénom

Nom

Sexe M F

Adresse permanente

CP

Ville

Pays

Téléphone fixe

Portable

E-mail

Paraphe Étudiant

Paraphe Répondant financier/légal

Paraphe École



Association Genevoise
des Ecoles Privées



swiss design association

N° Qualité : IDG-CS-MAJSEP23-F-A

INSCRIPTION

Par sa signature, l'étudiant et/ou le répondant légal / répondant financier (si différent de l'étudiant) confirme l'inscription ferme à la session 2023-2024 de IPAC Design Genève pour le montant d'écolage validé ci-dessous :

Je m'engage à verser le montant d'écolage à IPAC Design Genève :

**FORMATION DE 3 MOIS
2 SOIRS / SEMAINE - CHF 2'700.-**

Paiement en 1 échéance de CHF 2'700.- au plus tard 1 mois avant le début de la session sélectionnée

**FORMATION DE 3 MOIS
1 SOIR / SEMAINE - CHF 1'500.-**

Paiement en 1 échéance de CHF 1'500.- au plus tard 1 mois avant le début de la session sélectionnée

Chaque règlement est à effectuer sur le compte suivant:

Banque : Crédit Suisse, Genève / IBAN : CH05 0483 5061 2422 6100 2 / BIC : CRESCHZZ80A

Aucune facture ne sera envoyée sans demande préalable de la part de l'étudiant et/ou du répondant légal / répondant financier.

Bulletin de versement disponible sur demande.

MODALITÉS DE CANDIDATURE & D'ADMISSION

1. La personne souhaitant rejoindre IPAC Design Genève peut obtenir le contrat d'admission lors d'une séance d'information ou sur le site internet de l'école.
2. Toute candidature doit avoir fait l'objet, au préalable, d'une participation à une séance d'information organisée par IPAC Design Genève.
3. Le candidat doit retourner, par courrier ou e-mail sur admission@ipac-design.ch, l'ensemble des pièces du dossier de candidature, tel que spécifié au paragraphe suivant.
4. À réception de votre dossier de candidature et quel que soit le programme, le dossier est étudié par le Directeur de la formation. Suite à cette étude, le candidat est invité à un entretien uniquement si nécessaire. Une Commission d'Admission étudie chacune des candidatures ayant fait l'objet d'une étude par le Directeur de la formation.
5. Dès la tenue de la Commission d'Admission, le candidat reçoit par courrier la confirmation ou le refus de son admission définitive au sein de IPAC Design Genève.
6. En cas de l'annulation de son inscription par un étudiant admis, les clauses de désistements mentionnées dans le contrat d'admission s'appliquent. IPAC Design Genève doit en être informé par lettre recommandée.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les pièces à joindre au dossier de candidature sont les suivantes:

- Contrat d'admission dûment paraphé, complété et sign
- Curriculum vitae
- Copie de votre pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport)
- Photo d'identité (format numérique)
- Attestation de non-poursuite de moins de 3 mois pour l'étudiant et le répondant financier (en cas de domiciliation en Suisse de l'une des parties)
- Attestation de responsabilité civile de moins de 3 mois au nom de l'étudiant
- Lettre de motivation // Uniquement pour les programmes de 2 soirées / semaine.

Paraphe Étudiant

Paraphe Répondant financier/légal

Paraphe École

INFORMATIONS PERSONNELLES

Expérience professionnelle (emploi et/ou stage)

Année	Entreprise / Poste occupé et missions (nom / lieu)	Durée	
		mois	année(s)

Formations antérieures

Formation (intitulé précis)	Organisme de formation (nom / ville / pays)	Date	Diplôme obtenu
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Connaissances linguistiques (Les cours sont dispensés en Français)

Les candidats devront justifier d'un niveau B2 en français minimum pour les candidats étrangers (non francophones).

	Langue maternelle	Compréhension orale		Compréhension écrite		Expression orale		Expression écrite	
		+	-	+	-	+	-	+	-
Français									
Anglais									
Autre :									
Autre :									

Connaissances informatiques (Autre : logiciels informatiques et logiciels spécifiques)

	MAC	PC	Autre :	Autre :	Autre :	Autre :
Parfaite						
Assez bonne						
Pas connu						

Informations médicales

Ces informations ne sont pas prises en compte dans le processus d'admission ; elles ont pour but d'aider et d'accompagner au mieux l'étudiant dans sa future scolarité. Un justificatif pourra être demandé.

• Avez-vous des troubles ou des difficultés d'apprentissage pouvant avoir une influence sur votre scolarité ? Si oui, merci de préciser : oui non

• Avez-vous d'autres éléments à porter à notre connaissance oui non ? Si oui, merci de préciser :

Paraphe Étudiant

Paraphe Répondant financier/légal

Paraphe École

CONDITIONS GÉNÉRALES

Engagement de paiement

Les paiements devront être effectués d'après l'échéancier mis en place à la signature du contrat. Le répondant financier est conjointement et solidairement responsable des montants dus. Tout retard de paiement d'une échéance vaut mise en demeure.

En cas de retard de paiement, et après le troisième rappel (recommandé), le solde total de l'écolage de l'année scolaire en cours est automatiquement exigible sans délai. Les éventuelles réductions commerciales attachées au présent contrat seront révoquées de plein droit à compter de l'incident de paiement observé pour l'année scolaire en cours.

En cas de retard de paiement, IPAC Design Genève se réserve le droit de suspendre provisoirement ou définitivement l'étudiant de la formation et se réserve le droit de procéder au recouvrement du solde échu par voie juridique sans avis préalable.

Au terme de la formation, l'attestation de réussite sera remise uniquement à la condition que la totalité de l'écolage est acquittée.

Toute modification pédagogique ou organisationnelle résultant d'une décision des autorités compétentes, comme par exemple le recours à l'enseignement à distance, ne pourra pas faire l'objet d'une demande de remboursement.

Résiliation par l'étudiant

En cas de résiliation des rapports contractuels, l'étudiant et/ou le répondant légal / répondant financier (si différent de l'étudiant) reconnaît par la présente devoir les montants mentionnés sous la clause de « désistement » pour chacune des périodes décrites et s'engage à procéder au règlement du solde qui sera dû, selon la période à laquelle interviendra la résiliation.

L'étudiant et/ou le répondant légal / répondant financier (si différent de l'étudiant) confirme son accord avec la présente clause, qui vaut pour reconnaissance de dette.

Clauses de désistement

En cas de désistement 1 mois avant le début de la formation : l'étudiant est libéré de son engagement.

En cas de résiliation du contrat moins d'1 mois avant le début des cours : 100% de l'écolage de la formation sera dû.

Important : Tout désistement ou résiliation du présent contrat ne sera pris en compte qu'à compter de la date de réception d'une lettre recommandée. Le courrier doit être adressé à l'attention de IPAC Design Genève. Une simple communication orale ou par courriel ne respecte par cette formalité ; elle ne sera donc pas prise en compte. Le montant dû devra être payé dans les 10 jours suivant la date de réception de la résiliation.

Résiliation du fait de IPAC Design Genève

Le présent contrat d'admission peut être résilié du fait de IPAC Design Genève, notamment en application de la Charte de l'apprenant Formation Continue, dans les situations de retard de paiement, de violation grave ou répétée des règles de vie et consignes de sécurité, d'informations mensongères communiquées lors de la candidature, et tout autre juste motif. Dans cette éventualité, les sommes arrivées à échéance au jour de la résiliation restent acquises à IPAC Design Genève.

Par ailleurs, en cas d'un nombre insuffisant de participants, IPAC Design Genève se réserve le droit d'annuler la formation. Dans cette éventualité, les sommes déjà versées pour cette formation au jour de la résiliation sont restituées à l'étudiant.

Clauses de résiliation pour force majeure

En cas de force majeure reconnue par l'école (« tombent sous la notion de force majeure les événements extraordinaires et imprévisibles qui surviennent en dehors de la sphère d'activité de l'intéressé et qui s'imposent à lui de l'extérieur de façon irrésistible »), l'étudiant pourra résilier le contrat qui le lie à IPAC Design Genève et devra s'acquitter des sommes dues. La résiliation devra également être adressée par lettre recommandée à IPAC Design Genève avec indication précise du cas de force majeure.

Protection des données

IPAC Design Genève conserve les données personnelles de l'étudiant et de son répondant financier/légal pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Conformément aux Lois sur la protection des données, l'étudiant et le répondant financier/légal concerné ont le droit d'accéder à leurs données, de demander la correction de toute donnée erronée ou incomplète en contactant son interlocuteur au sein de IPAC Design Genève.

Par ailleurs, l'école est autorisée à transmettre au répondant financier/légal des informations sur les résultats scolaires de l'étudiant et sur sa vie scolaire en générale, même si l'étudiant est majeur.

Après avoir pris connaissance des CONDITIONS GÉNÉRALES du contrat d'admission et des modalités d'admission, l'étudiant et les répondants financiers/légaux (si l'étudiant ne règle pas personnellement sa scolarité), déclarent inscrire l'étudiant désigné auprès de IPAC Design Genève et s'engagent à payer l'intégralité des versements prévus dans le présent contrat d'admission. Ils s'engagent également à informer, sans délai, de tout changement dans leurs situations personnelles.

L'étudiant a l'obligation de respecter la réglementation en usage à IPAC Design Genève (dans sa version actuelle ou telle que modifiée à l'avenir) pendant toute sa scolarité. Le non-respect est passible de sanction disciplinaire, pouvant aller jusqu'au renvoi dans les cas graves et répétés. Le présent contrat est soumis au droit suisse. En cas de litige, les parties désignent exclusivement Genève comme for juridique.

Lieu

Date

Signature de l'étudiant(e):

Signature du répondant financier/légal:

Lieu

Date

IPAC Design Genève / BSE École SA :
Représenté par Monsieur Collioud-Marichallot, Directeur